

maître Benoît Vicard, notaire royal, habitant de Villefranche, à la charge de pensions montant, en sort principal, à la somme de 1,725 livres tournois, un bichet de froment et un barral de vin, de payer 267 livres à un tiers et de lui solder 760 livres. Depuis cette époque, le manoir de Plantigny n'a pas été aliéné et a passé, par alliances successives, à quatre familles.

Benoît Vicard, acquéreur de Plantigny, était petit-fils de discret homme maître Antoine Vicard, notaire de la paroisse de Montmelas, vivant en 1529 et 1533, et fils de Jacques Vicard, habitant de Villefranche et de Françoise. veuve en 1557 ; il avait un frère nommé Pierre Vicard.

Benoît Vicard était aussi procureur ès cours du bailliage de Beaujolais et fut nommé secrétaire et procureur de la ville de Villefranche, par lettres du 19 novembre 1581.

Par son premier testament, du 1^{er} mai 1592, il élut sa sépulture en l'église du couvent des Cordeliers de Villefranche, au tombeau de son père ; par un second testament du 11 août 1605, il ordonne d'habiller, aux frais de son hoirie, 12 pauvres qui l'accompagneront à sa sépulture, un cierge ardent à la main, vêtus d'une chemise de toile, d'une robe de drap « Villafrancas », de bas, chausses et souliers.

De sa première femme, Guillemette Bessié, fille de Jeanne Damiron, il eut une fille : Bartolomé Vicard, mariée, par contrat du 27 décembre 1585, avec Antoine de l'Orme bourgeois de Villefranche, fils d'Antoine de l'Orme et de Jeanne Bourbon. Il se remaria avec Antoinette de Bourg, qui lui donna au moins quatre enfants : Jacques Vicard, qui lui succéda à Plantigny ; Benoît ; Marie, qui fut mariée et Bonne. Benoît Vicard eut encore de l'une ou de l'autre de ses femmes deux enfants : Françoise Vicard, femme de Jean Michel, marchand bourgeois de Villefranche, et Jean Vicard, procureur en l'élection de Beaujolais, par provisions